

Doit-on signaler à la CAF une rentrée d'argent exceptionnelle ?

Par FRennes35, le 15/02/2019 à 07:41

Bonjour,

je reçois une prestation CAF d'aide au paiement de mon loyer. Quand j'en avais fait la demande, on m'avait demandé si j'avais de l'argent placé, parce que ce sont des sommes prises en compte dans le calcul de l'aide au logement.

Ce n'était pas le cas et on m'a accordé une aide.

Plusieurs mois plus tard, j'ai reçu la somme de 90 000 euros de la vente de mes parts de la maison que je venais de quitter (séparation du couple).

La CAF ne m'a rien re-demandé depuis sur l'évolution de mes finances, dois-je me manifester auprès d'eux ? Est-ce qu'une rentrée d'argent comme celle-ci fait partie des évèvements importants à signaler en cours d'année ?

Par avance merci,

FRennes35

Par youris, le 15/02/2019 à 09:47

bonjour,

les aides sociales étant versées souvent sous condtions de ressources, vous devez déclarer ce revenu.

il est toujours indiqué que vous devez signaler tout changement dans votre situation.

sinon, vous risquez peut-être d'avoir un jour à rembourser à la caf un trop perçu.

salutations

Par Visiteur, le 15/02/2019 à 10:16

Bonjour

OUI, il est obligatoire de déclarer ce montant, qui sera de toute manière connu des services de l'état.

Ce montant ne sera pas repris dans vos "revenus", mais dans votre patrimoine et un taux standard de rendement sera pris enh compte. (faites une simulation).

Par FRennes35, le 15/02/2019 à 12:45

Merci, c'est ce que je vais faire.

FRennes35